

ZONE : H400

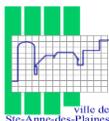
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	●							
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité	●							
C-2 : Commerce de détail local	●								
C-3 : Services professionnels et spécialisés	●								
C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration	●								
C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique	●								
C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
C-7 : Débit d'essence									
C-8 : Commerce artériel									
C-9 : Commerce de gros									
C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Industrie de prestige									
I-2 : Industrie légère									
I-3 : Industrie lourde									
P : PUBLIC									
P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	●	●							
P-2 : Institutionnel et administratif	●								
P-3 : Infrastructure et équipement		●							
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture du sol									
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(9)	(10)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(11)								

NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	3							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	6							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
Hauteur en étage(s) minimale	2								
Hauteur en étage(s) maximale	2								
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	50								
Superficie de plancher minimale (m ²)	90								
Largeur minimale (m)	7,3								
Profondeur minimale (m)	7,3								
RAPPORTS									
Rapport logements/ bâtiment maximal	3								
Rapport planchers/terrain maximal	1,00								
Rapport espace bâti/terrain maximal	0,45								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	500								
DIVERS									
Notes particulières	(1) (2) (3) (6) (8) (12)								
PIIA	(5)	(5)							
PAE									
Projet intégré									

NOTES		Amendements	
(1) Lorsqu'un stationnement public est localisé à moins de 100 mètres d'une limite de terrain, le calcul du nombre minimum de cases de stationnement exigé à l'article 594 du présent règlement est exclus.		No. Régl.	Date
(2) Article 1158		860-7	07-03-2012
(3) Article 1170		860-25	10-07-2013
(4) Abrogé (860-114)		860-49	18-12-2014
(5) Règlement sur les PIIA no 1046		860-63	27-09-2016
(6) Article 1189		860-74	29-11-2017
(7) Abrogé (860-114)		860-83	23-01-2019
(8) Article 1156		860-85	21-08-2019
(9) Maison des jeunes (1522)		860-99	23-09-2020
(10) Terrain de stationnement pour automobiles (4621)		860-101	25-11-2020
(11) Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990), Service de garderie prématernelle, moins de 50% de poupons (6541), Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires neufs (5599.1), Service de charpenterie et de grosse menuiserie (6615)		860-112	29-03-2023
(12) Malgré toute disposition contraire, l'ajout d'un logement additionnel au nombre maximal prescrit par la présente grille est autorisé si seulement le nombre d'ajout de logement équivaut au même nombre d'ajout d'usage commercial (C)		860-114	05-07-2023

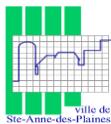
CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Unifamiliale										
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements										
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus										
	H-5 : Maison mobile										
	H-6 : Habitation collective										
	H-7 : Habitation de ferme										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité	•									
	C-2 : Commerce de détail local	•									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés	•									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration	•									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique										
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances										
	C-7 : Débit d'essence										
	C-8 : Commerce artériel										
	C-9 : Commerce de gros										
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Industrie de prestige										
	I-2 : Industrie légère										
	I-3 : Industrie lourde										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•									
	P-2 : Institutionnel et administratif	•									
	P-3 : Infrastructure et équipement	•	•								
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture du sol										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Élevage en réclusion										
	N : AIRE NATURELLE										
	N-1 : Conservation										
	N-2 : Récréation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(9)	(7)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(8)										
NORMES SPÉCIFIQUES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•									
	Jumelée										
	Contiguë										
	MARGES										
	Avant minimale (m)	7									
	Latérale minimale (m)	2									
	Latérales totales minimales (m)	2									
	Arrière minimale (m)	7,5									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale	1									
	Hauteur en étage(s) maximale	2									
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90									
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90									
	Largeur minimale (m)	7,3									
	Profondeur minimale (m)	7,3									
	RAPPORTS										
	Rapport logements/ bâtiment maximal	2									
	Rapport planchers/terrain maximal	1,20									
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,60									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m)	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²)	500									
DIVERS											
Notes particulières	(1) (2) (3) (6)										
PIIA	(5)	(5)									
PAE											
Projet intégré											
NOTES										Amendements	
<p>(1) Lorsqu'un stationnement public est localisé à moins de 100 mètres d'une limite de terrain, le calcul du nombre minimum de cases de stationnement exigé à l'article 594 du présent règlement est exclus.</p> <p>(2) Article 1158</p> <p>(3) La marge arrière à respecter pour les bâtiments principaux dont la cour arrière donne sur un stationnement public est de 1,5 mètres.</p> <p>(4) Abrogé 860-114</p> <p>(5) Règlement sur les PIIA no 1046</p> <p>(6) Article 1189</p> <p>(7) Terrain de stationnement pour automobiles (4621)</p> <p>(8) Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990), Service de garderie prématernelle, moins de 50% de poupons (6541), Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires neufs (5599.1), Service de charpenterie et de grosse menuiserie (6615), Pouponnière ou garderie de nuit (6543)</p> <p>(9) Bureau de poste (6731)</p>										No. Règl.	Date
										860-25	10-07-2013
										860-63	27-09-2016
										860-83	23-01-2019
										860-85	21-08-2019
										860-97	26-08-2020
										860-99	23-09-2020
										860-112	29-03-2023
										860-114	05-07-2023



ZONE : P401

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
P-2 : Institutionnel et administratif		•	•						
P-3 : Infrastructure et équipement				•					
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture du sol									
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)	(3)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•	•	•	•				
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8	8	4	8				
	Latérale minimale (m)	2	2	1,5	1,5				
	Latérales totales minimales (m)	4	4	3	3				
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	1				
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
Profondeur minimale (m)									
RAPPORTS									
Rapport logements/ bâtiment maximal									
Rapport planchers/terrain maximal									
Rapport espace bâti/terrain maximal									
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières	(5)(6)	(5)(6)	(5)(6)	(5)(6)					
PIIA	(4)	(4)	(4)	(4)					
PAE									
Projet intégré									
NOTES									
<p>(1) 1543: Maison pour personnes retraitées autonomes, 6811: École maternelle, 6812: École élémentaire, 6813: École secondaire, 6815: École élémentaire et secondaire,</p> <p>(2) 6911: Église, synagogue, mosquée et temple, 1553: Presbytère, 6242: Cimetière, 6713: Administration publique municipale et régionale</p> <p>(3) 4832: Usine de traitement des eaux</p> <p>(4) Règlement sur les PIIA no 1046</p> <p>(5) Section 1 du chapitre 14</p> <p>(6) Article 40 - Règlement de Lotissement</p>								Amendements	
								No. Règl.	Date
								860-112	29-03-2023



ZONE : P403

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	4							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal								
	Rapport planchers/terrain maximal	,30							
	Rapport espace bâti/terrain min/max	,30							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières									
PIIA	(1)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-101	25-11-2020
								860-112	29-03-2023